



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan autisme

Question écrite n° 33797

Texte de la question

M. Jean-Carles Grelier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur le déploiement du 4ème plan autisme 2018-2022 et ses apports concrets sur les territoires. En effet, 700 000 personnes souffrent de l'autisme en France, dont 100 000 enfants. Le manque de structures d'accueil rend les familles de ces derniers souvent désespérées et il paraît urgent de répondre à ces situations malheureusement trop nombreuses et aux conséquences parfois dramatiques. Parmi les cinq engagements pris par le Gouvernement dans cette stratégie nationale 2018-2022, le 3ème vise à « rattraper le retard en matière de scolarisation et garantir la scolarisation des enfants autistes dans une école inclusive » et le 5ème souhaite « soutenir les familles ». Si l'on ne peut que souscrire à ces intentions, les apports concrets sur le terrain ne sont pas encore visibles, loin s'en faut. Par exemple, dans la Sarthe, de nombreux enfants attendent toujours qu'une solution leur soit proposée tandis que les listes d'attente s'allongent et qu'il faut attendre 2 ou 3 ans avant qu'une place en SESSAD se libère. Et que dire du manque criant de places dans les UEMA et les classes ULIS TSA. Aussi, compte tenu des fortes attentes des familles, il lui demande de bien vouloir lui préciser en détails les apports concrets de cette stratégie nationale sur les territoires et plus particulièrement dans la Sarthe.

Texte de la réponse

Vous avez souhaité attirer mon attention sur la question de la scolarisation des enfants autistes et l'accompagnement de leurs familles. Plus précisément, vous souhaitez connaître, pour le département de la Sarthe, les mesures concrètes prises ou prévues pour répondre aux besoins de ces enfants. Comme vous le soulignez, l'objectif de rattraper le retard de la France en matière de scolarisation des jeunes autistes est un axe clef de la Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement qui, à la suite des plans précédents, structure l'action publique depuis 2018 sur ces sujets. Dans ce contexte, c'est 180 unités d'enseignement maternel autisme (UEMA) qui auront vu le jour pendant la période 2018-2022 et 85 autres unités pour le niveau élémentaire (UEEA). C'est ainsi plus de 2000 enfants autistes âgés de 3 à 11 ans qui auront pu, grâce à ces dispositifs qui combinent une scolarisation adaptée et un accompagnement médicosocial très spécifique, avoir accès à l'école dans un contexte inclusif. Pour le département de la Sarthe, une Unité maternelle existe actuellement au Mans et trois autres unités sont programmées (deux en maternelle et une en élémentaire). Elles ouvriront au cours des deux prochaines années scolaires. Ces nouveaux dispositifs font l'objet d'une concertation approfondie entre les services départementaux de l'Agence régionale de santé et de l'Education nationale. Les collectivités sont également associées à cette réflexion pour permettre la meilleure implantation géographique de ces classes. En outre, l'ARS a financé en 2020, dans le département de la Sarthe, la création de 8 nouvelles places de services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) et le renforcement de plusieurs services déjà existant, permettant notamment d'augmenter l'offre de week-ends de répit dont on connaît l'importance pour les familles d'enfants autistes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Carles Grelier](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33797

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Personnes handicapées](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 novembre 2020](#), page 7919

Réponse publiée au JO le : [23 mars 2021](#), page 2644